



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2026 A 19H30

Le 29 juin 2026, le conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 23 juin 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUI, Laurence BELAIGUES, Philippe DECOMBLE, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Marie-Eve HODGI, Emmanuel GAPAILLARD, Bertrand PUARD, Sébastien CHAMBRY, Adrien FRANCISCO, Julie FERRÉ, Mickael AMAND, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE-BERNAT, Ivan CARRENO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

### Excusés ayant donné pouvoir :

Maria DE JESUS (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Michelle BOUCHON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Raymonde BLÉCOURT (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Stéphanie DALMASSO (pouvoir à Philippe ROGER), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Tahamout BENKHETTACHE (pouvoir à Ivan CARRENO).

### Absents Excusés :

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 33

représentés : 6

absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Philippe ROGER est élu secrétaire.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

### Délibération n°26-101

DGA : Bachir MERGHEM

Service : Piscine d'en Face

Affaire suivie par Aurore GARNIER

### FIXATION DES TARIFS DES EXPOSANTS AUX MARCHÉS NOCTURNES 2026

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L. 2122-1-1 et L. 2125-1 ;

**CONSIDÉRANT** que les Marchés Nocturnes estivaux se dérouleront les samedis 11, 18 et 25 juillet 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer la tarification des emplacements loués aux exposants ;

**VU** l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de Vie, Écologie, Commerces et Développement Économique, réunie le 16 juin 2026.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉCIDE** d'organiser les Marchés Nocturnes estivaux qui se dérouleront les samedis 11, 18 et 25 juillet 2026 à la Piscine d'en Face.

**DÉCIDE** de fixer le droit d'entrée des exposants professionnels et associatifs à 15,50 € par soirée pour un emplacement d'environ 7 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout acte lié à cet évènement.

**DIT QUE** les emplacements donnent lieu à occupation du domaine public à des fins économiques ; aussi une publicité préalable sera organisée et les candidatures seront examinées selon des critères objectifs, transparents et non discriminatoires.

#### VOTE

Pour : 39

Contre

Abstention :

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Président de Cœur d'Essonne Agglomération



Le présent acte peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire. L'absence de réponse du maire dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet. La décision explicite ou implicite au recours gracieux peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.tribunal-administratif.fr](http://www.tribunal-administratif.fr) ou par voie postale ou directement au bureau du greffe de la juridiction (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles).